BHW



Avec une épargne-logement BHW, vous construisez votre avenir.

Le contrat épargne-logement BHW vous permet de constituer une épargne en vue d'acquérir, de construire ou de rénover un logement et de profiter d'avantages fiscaux.

Grâce à la souscription à un contrat épargne-logement BHW, vous aurez accès à :

- > un taux d'intérêt créditeur garanti pour votre épargne ;
- > un financement à taux fixe avantageux.

Pour vous encourager à épargner pour vos besoins personnels d'habitation, le législateur accorde la déductibilité des primes annuelles versées jusqu'à hauteur de :

- > EUR 1.344 / membre du ménage, si au moins une des personnes imposables du ménage est âgée entre 18 et 40 ans accomplis au 1^{er} janvier de l'année d'imposition ;
- > EUR 672 / membre du ménage, si toutes les personnes imposables du ménage sont âgées de plus de 40 ans au 1er janvier de l'année d'imposition.

Pour plus d'informations, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez www.spuerkeess.lu